TRAIT D'UNION

LE MAGAZINE DE L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX
CENTRE-VAL DE LOIRE
MARS 2016 – N°8

Quarante élus pour 5 ans !

- Un nouveau Bureau
- Cinq commissions thématiques
- Les dossiers en cours de l'URPS-ML

URPS MÉDECINS LIBÉRAUX
CENTRE-VAL DE LOIRE

www.urpsml-centre.org

« Un esprit de bonne entente au service de la médecine libérale »

Dr Raphaël Rogez

« Il n'aura fallu que quelques semaines pour que les quarante médecins libéraux que vous avez élus cet automne pour vous représenter s'organisent et se mettent au travail, dans une région aux frontières certes inchangées… Dès l'Assemblée constitutive du 7 janvier, un Bureau, dans lequel sont représentées toutes les sensibilités syndicales, de façon à agir efficacement et de manière consensuelle en faveur de la médecine libérale, a été mis sur pieds. Et ce, dans un esprit de bonne entente.

Cette bonne entente, qui existait déjà durant la précédente mandature, nous permet de relancer très rapidement tous les travaux en cours (nous en rappelons les principaux dans ce numéro de Trait d'Union), d'en préparer d'autres en fonction des projets qui vont émaner des commissions et groupes de travail de notre URPS-ML, mais aussi de vos propositions de terrain, et de présenter un front uni face à l'administration et aux évolutions à venir de la médecine libérale.

Les priorités de cette mandature 2016–2020 seront, outre la volonté de préserver et améliorer la qualité de l'exercice libéral, de favoriser la coordination des soins et de faire en sorte que ce fameux « virage ambulatoire », si souvent cité par le ministère de la Santé, devienne une réalité concrète, sur le terrain.

Soyez donc assurés en ce début d'année, Chers Consœurs et Confrères, que vos quarante élus sont, à vos côtés, bien déterminés à promouvoir et à défendre les valeurs et l'exercice de la médecine libérale ».

Dr Raphaël ROGEZ
Président de l'URPS Médecins Libéraux Centre-Val de Loire

PAGE 2 :
- **Éditorial**

PAGE 3 :
- **Le résultat des élections d'octobre 2015**
- **Le nouveau bureau de l'URPS-ML**

PAGE 4 :
- **Cinq commissions thématiques**

PAGES 5, 6, 7 ET 8 :
- **Les dossiers en cours et futurs de l'URPS-ML**
  - Télémédecine : expérimenter la télé-expertise en dermatologie
  - Exercice professionnel : accentuer la prévention du « burn out »
  - PDSA : l'objectif d'une régulation déportée au domicile
  - Démographie médicale : assurer la relève…
  - Prévention : tabac et grossesse, un couple inconciliable
  - Fédération des URPS : les Unions font la force !

TRAIT D'UNION
Le magazine de l'URPS Médecins Libéraux
MARS 2016 - N°8 — N° ISSN 2264-6108
Directeur de la publication et de la rédaction : Raphaël ROGEZ - **Rédacteur en chef :** Jacques HUGUENIN - **Comité de lecture et rédaction :** Bureau de l'URPS-ML, Jacques HUGUENIN, Emmanuel VANNIER, Charlotte DE FONTGALLAND, Christelle KUNTZ - **Réalisation :** atelier graphique J-L Fouchez - **Impression :** Inore groupe

URPS-ML Centre-Val de Loire
122 bis rue du fbg Saint-Jean - 45000 Orléans
Tél. : 02 38 22 07 07
urpsml-centre@orange.fr
www.urpsml-centre.org

Le résultat des élections d'octobre 2015

Les 40 nouveaux membres de l'URPS-ML, ce « parlement » des médecins libéraux, élus à la mi-octobre par leurs 3 700 consœurs et confrères du Centre-Val de Loire se répartissent ainsi :

CSMF *(Confédération des Syndicats Médicaux Français)* :	**11 élus**
MG France *(Médecins Généralistes de France)* :	**9 élus**
FMF *(Fédération des Médecins de France)* :	**8 élus**
SML *(Syndicat des Médecins Libéraux)* :	**8 élus**
LE BLOC *(AAL, SYNGOL, UCDF)* :	**4 élus**

Le nouveau Bureau de l'URPS-ML

L'Assemblée constitutive de la « nouvelle » URPS-ML s'est réunie le 7 janvier à Orléans pour élire le nouveau Bureau de l'institution (8 membres). Quatre membres du Bureau sont issus du collège réunissant les médecins généralistes, un du collège chirurgiens, anesthésistes et obstétriciens, et trois du collège regroupant les autres médecins spécialistes.

PRÉSIDENT :	**Dr Raphaël ROGEZ**, *neurologue à Tours (CSMF)*
VICE-PRÉSIDENT :	**Dr Alice PERRAIN**, *généraliste à La Croix-en-Touraine (MG France)*
VICE-PRÉSIDENT :	**Dr Matthieu LECUIT**, *chirurgien orthopédiste à Olivet (LE BLOC)*
TRÉSORIER :	**Dr Pierre BIDAUT**, *généraliste à Gien (CSMF)*
TRÉSORIER ADJOINT :	**Dr Pascale RENAUD**, *généraliste à Saint-Denis-de-L'Hôtel (SML)*
SECRÉTAIRE :	**Dr Corinne LE SAUDER**, *généraliste à Olivet (FMF)*
SECRÉTAIRE ADJOINT :	**Dr Parvine BARDON**, *gynécologue-obstétricienne à Orléans (SML)*
SECRÉTAIRE ADJOINT :	**Dr Amin AFIF**, *pneumologue à Blois (FMF)*

Cinq commissions thématiques

Le Bureau de l'URPS-ML, réuni pour la première fois de la nouvelle mandature le 4 février 2016, a validé la constitution de cinq commissions thématiques, qui seront chargées de travailler sur des questions spécifiques relevant des missions de l'URPS-ML.

ARS et stratégie

Participation aux orientations et décisions concernant la politique de santé…

Organisation, offre de soins et PDS

Démographie et répartition des professionnels de santé, promotion d'une organisation réaliste de la permanence des soins ambulatoires à travers la participation aux CODAMUPS-TS, information et accompagnement des porteurs de projets de MSP-PSP, en partenariat avec la FMPS Centre, articulation premier et deuxième recours…

Systèmes d'information et e-santé

Identification et promotion des usages informatiques (déploiement de messageries sécurisées, mise en place du Volet de Synthèse Médicale dans le cadre du déploiement du DMP, travail aux côtés des éditeurs de logiciels médicaux sur l'interopérabilité et la DMP compatibilité, télémédecine et implication dans le GCS Télésanté Centre)…

Formation médicale

Promotion de la maîtrise de stage auprès des médecins généralistes dans le cadre des stages d'externes et d'internes, mais aussi auprès des médecins d'autres spécialités lors de l'internat ; favoriser la découverte des spécialités médicales lors des stages de médecine générale de 2ème cycle…

Amélioration des conditions d'exercice

Formation des secrétaires médicales, participation à l'association MOTS (Médecin Organisation Travail Santé), réunions générales d'information avec les conseils départementaux de l'Ordre des médecins…

Les dossiers en cours et futurs de l'URPS-ML

Télémédecine : expérimenter la télé-expertise en dermatologie

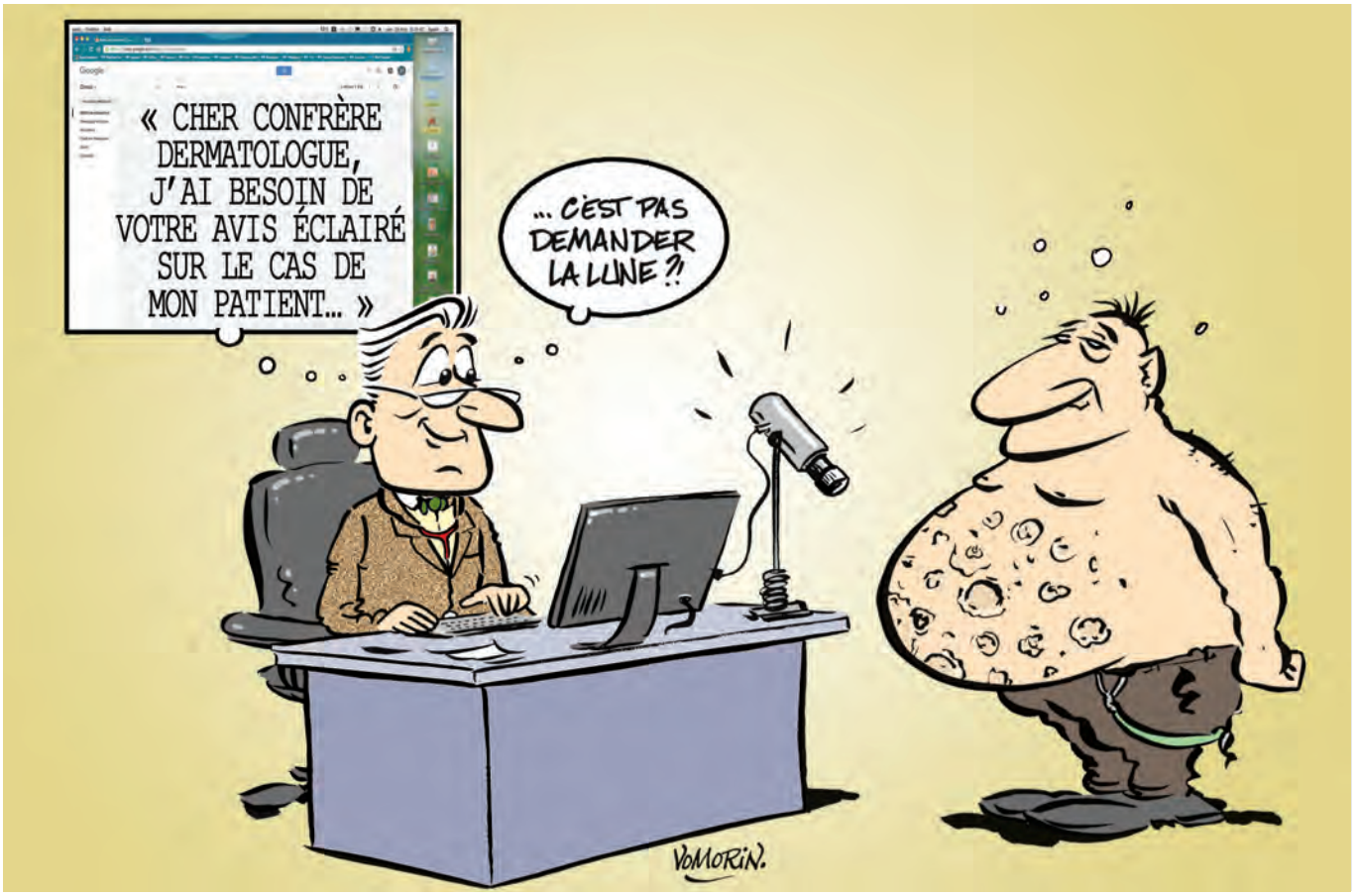

La baisse de la démographie médicale posant de réelles difficultés d'accès aux soins dermatologiques en termes de délai de rendez-vous et d'accessibilité géographique, l'URPS-ML a proposé à l'ARS Centre-Val de Loire une expérimentation de télé-expertise en dermatologie qui doit démarrer au cours du 1er semestre 2016.

Cette expérimentation intéresse les médecins généralistes qui ont besoin de demander l'avis d'un dermatologue-vénérologue pour tous types de pathologies rencontrées dans leur pratique quotidienne.

Concrètement, le généraliste formule sa demande d'avis auprès du dermatologue-vénérologue en utilisant la plateforme régionale de télémédecine. Il y mentionne les données administratives et cliniques du patient, les raisons de sa demande et y joint les photographies permettant au dermatologue de rendre son expertise.

Le dermatologue qui reçoit la demande s'engage à répondre dans un délai de 72 heures au médecin généraliste via la plateforme régionale de télémédecine. Soit il rend un avis permettant au médecin généraliste d'assurer la prise en charge du patient ; soit il s'engage à recevoir le patient dans un délai adapté si la télé-expertise ne suffit pas. Il est prévu pour le médecin requis une rémunération de 14 € par acte de télé-expertise. Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation sont une formation (indemnisée 460 €) à l'outil de télémédecine et l'installation de l'application COVOTEM (accès à la plateforme régionale de télémédecine) sur le poste informatique de chaque médecin formé.

L'installation de l'outil COVOTEM sur le poste informatique des médecins formés a été réalisée et l'expérimentation a débuté en février 2016 pour le premier groupe.

Exercice professionnel : accentuer la prévention du « burn out »

Après avoir consacré un Forum, un numéro spécial de Trait d'Union et plusieurs sessions de formations de secrétaires médicales à la prévention du burn out et à l'amélioration de l'exercice professionnel, l'URPS-ML adhère à l'association MOTS.

Saynète de la Compagnie Cas Pratique

Au cours de son Assemblée générale du 21 novembre 2015, l'URPS-ML a adopté à l'unanimité le fait d'adhérer à l'association MOTS (Médecin-Organisation-Travail-Santé), basée à Toulouse, qui a conçu un projet d'aide et d'accompagnement des médecins en difficulté, consistant à « proposer, en toute indépendance et dans le cadre de la plus stricte confidentialité, à tous les médecins en difficulté une écoute et un accompagnement adapté pour améliorer leur exercice professionnel et les aider à retrouver des conditions favorables à leur épanouissement personnel et professionnel ».

MOTS a mis en place ce mode de fonctionnement :

- Un accueil téléphonique 24 heures sur 24 avec un numéro dédié. L'accueillant téléphonique reçoit les appels, garantit la confidentialité, donne des informations sur le fonctionnement de l'association et transmet les coordonnées du praticien demandeur à un des médecins-effecteurs de MOTS de telle façon que ce dernier le rappelle le plus rapidement possible pour convenir du mode d'aide et d'accompagnement.

- Des médecins-effecteurs MOTS : le médecin-effecteur MOTS prend en charge les demandes d'aide et d'accompagnement des médecins appelant le numéro de MOTS, en toute indépendance, dans la plus stricte confidentialité et en conservant une neutralité absolue. MOTS se charge de la formation spécifique de ce médecin-effecteur, de son accompagnement humain, psychologique et professionnel et de la gestion administrative et salariale le concernant.

- Un réseau de professionnels de santé et d'établissements de soins à même de prendre en charge les confrères dans la plus stricte confidentialité.

L'URPS-ML a désigné en son sein deux médecins-référents, les Drs Parvine Bardon et Martine Darchy-Gilliard, pour être les interlocuteurs privilégiés de MOTS.

Le coût de l'adhésion de l'URPS-ML à MOTS est estimé à 5 000 € par an, sur la base de 1,40 € par médecin libéral exerçant en région Centre-Val de Loire.

Formation des secrétaires : bilan très positif

L'URPS-ML a organisé au cours de ces derniers mois 4 sessions de formation (dans le Loiret, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Cher) à l'intention des secrétaires médicales de toute la région. L'objectif était de renforcer le rôle des secrétaires médicales, qui sont les meilleures alliées du médecin libéral soucieux d'éviter le burn out. Y étaient notamment traitées la relation avec le patient, les vraies et fausses urgences ou encore la gestion des tensions et de l'agressivité.

L'enquête de satisfaction réalisée six mois plus tard par l'URPS-ML confirme le succès de ces formations, que les participantes recommandent unanimement à leurs collègues. Les secrétaires estiment qu'elles ont pu améliorer leurs relations avec les patients (savoir garder la distance et ne pas rentrer dans l'émotion, mieux gérer les patients difficiles, éprouver moins de stress dans certaines situations) et avec le médecin employeur (moins le déranger lors des consultations), ainsi que l'organisation du cabinet (établir un carnet de liaison interne au cabinet, gagner du temps en optimisant la prise de rendez-vous et l'agenda du médecin, en réservant des plages horaires pour la gestion administrative pure sans être dérangée par le téléphone). Point à améliorer : rendre ces formations encore plus adaptées à la problématique des petits cabinets.

PDSA : l'objectif d'une régulation déportée au domicile

L'URPS-ML entend promouvoir une organisation réaliste de la permanence des soins ambulatoire (PDSA), reposant sur le volontariat exclusivement, sur la mutualisation des moyens existants et sur l'amélioration de l'indemnisation des régulateurs libéraux.

La précédente Commission Organisation, offre et permanence des soins a ainsi participé à l'élaboration d'un cahier des charges régional réaliste de la PDSA, en partenariat avec l'ARS. Pour faciliter l'exercice des médecins effecteurs en maison médicale de garde (MMG), elle conçoit, par ailleurs, en collaboration avec la société MBT, un logiciel en ligne destiné à la gestion des dossiers médicaux des patients adressés à une MMG. Quatre MMG (Bourges, Gien, Pithiviers et Loches) disposent actuellement de la version 1 de cet outil qui a vocation à être déployé sur toutes les MMG ou sur tous les secteurs de garde qui en feront la demande auprès de l'URPS-ML.

Enfin, des réunions de concertation se sont tenues avec l'association SOS Médecins afin que soit organisée au mieux la PDSA dans chaque département, grâce à une articulation efficace entre les médecins libéraux et leurs confrères de SOS Médecins.

Pour l'avenir, l'ambition de l'URPS-ML reste de développer la régulation déportée libérale au domicile du médecin régulateur dans toute la région Centre-Val de Loire, grâce à l'utilisation d'un logiciel en ligne. Ce qui permettrait de recruter de nouveaux volontaires tout en supprimant les temps et le coût de trajet vers le centre 15.

Démographie médicale : assurer la relève...

Faire feu de tout bois pour enrayer la chute de la démographie médicale en région Centre-Val de Loire et promouvoir l'exercice libéral, telle est l'ambition affirmée et maintenue de l'URPS-ML.

Bénéficier d'aides en zone fragile

L'URPS-ML a travaillé en partenariat avec l'ARS et l'Assurance maladie pour revoir les critères de zonage, c'est-à-dire ceux permettant de déterminer les zones fragiles de la région (14,2 % de la population régionale) où sont mises en œuvre des mesures conventionnelles destinées à favoriser une meilleure répartition des médecins sur le territoire. C'est la notion de « bassin de vie » qui a été retenue pour l'attribution des aides, avec le médecin généraliste comme professionnel de santé pivot et le choix de ces deux critères : nombre de déclarations de médecin traitant concernant le généraliste en question et son niveau d'activité.

Promouvoir les stages et la maîtrise en milieu libéral

Faire mieux connaître l'exercice libéral, préparer la relève en médecine de 1er et 2ème recours, remédier à la désertification médicale en région Centre-Val de Loire, rompre l'isolement professionnel, tels sont les objectifs des stages en cabinet libéral. Alors que les stages chez des généralistes sont largement entrés dans les mœurs, l'URPS-ML souhaite désormais également développer l'accueil d'internes en cabinets de spécialistes.

Partenariat avec RemplaCentre

RemplaCentre, l'association des médecins généralistes remplaçants, collaborateurs libéraux et chefs de clinique de la région Centre-Val de Loire dont l'URPS-ML est un partenaire privilégié, propose, grâce à son site Internet Remplacentre.fr, un service de mise en relation entre médecins généralistes installés et médecins généralistes remplaçants. Tous les généralistes installés peuvent bénéficier de ce service (actuellement près de 700 généralistes installés et quelque 170 médecins remplaçants). Cette inscription sur Remplacentre.fr est gratuite. Pour trouver un remplaçant, il suffit de remplir un calendrier avec les dates souhaitées. Le moteur de recherche sélectionne les remplaçants ayant les disponibilités correspondantes en fonction des critères choisis. Il est également possible de déposer une annonce si l'on souhaite trouver un collaborateur ou céder sa clientèle.

Prévention : tabac et grossesse, un couple inconciliable

En réponse à une demande de la FRAPS (Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé), l'APPRI (Association Périnatalité Prévention Recherche Information)-Maternité sans tabac a organisé, avec le soutien de l'ARS et de l'URPS-ML Centre-Val de Loire, une formation à l'intention de 14 professionnels de santé-formateurs (gynécologues, sages-femmes, addictologue, infirmière).

SANTÉ ■ Une conférence a abordé jeudi soir, le sevrage tabagique

Arrêter de fumer pour le bébé

Les dangers du tabac, particulièrement pour les femmes enceintes, et le sevrage, ont fait l'objet d'une conférence jeudi soir, pour des professionnels de santé.

Gilles Magréau
Correspondant

À L'IFSI. Des professionnels de santé ont écouté Martine Roeser et Céline Bardon.

« La lutte contre le tabac est un enjeu majeur de santé publique. » Devant des professionnels de santé réunis dans l'auditorium de l'Institut de formation aux soins infirmiers (IFSI), jeudi soir, Céline Bardon, gynécologue à Orléans, assistée de sa consœur Martine Roeser, a choisi le langage de la vérité.

« Les politiques, contre le tabac, ne mettent pas le paquet ! »

« En France, le tabac, première cause de mortalité évitable, tue environ 78.000 personnes par an, et un fumeur régulier sur deux. Or le plan cancer 2003 avait déjà inscrit la mesure 10 : lutter contre le tabagisme des femmes enceintes. On peut dire qu'aujourd'hui, les politiques, contre le tabac, ne mettent pas le paquet ! »

La conférencière a initié son auditoire aux méthodes incitant les femmes enceintes à combattre la nicotine, s'appuyant sut un diaporama de Marion Adler, gynécologue à l'hôpital de Clamart. « Un tiers de la population fume régulièrement, et 30 % de femmes sont dépendantes du tabac. La France est au premier rang européen pour le pourcentage de fumeuses au troisième mois de grossesse, avec toutes les conséquences dramatiques sur l'embryon qu'elles portent. »

La salle a pu ensuite échanger autour d'expériences en consultation. Les participants sont repartis avec un appareil permettant, par soufflage, de connaître avec précision le taux d'oxyde de carbone des patientes. Cela sera utile pour les prescriptions de patchs et autres produits de substituts nicotiniques. La conférencière a insisté sur les dégâts du tabagisme passif : le bébé d'une fumeuse est en effet dépendant à la nicotine. Elle a conseillé aux praticiens d'encourager le sevrage sous toutes ses formes. « Même l'e-cigarette peut constituer un substitut acceptable. Dialoguer avec la patiente sans jamais la culpabiliser est une règle d'or » a précisé la gynécologue.

Dans la salle, la qualité d'écoute a été la preuve tangible que ce message a été reçu positivement. ■

Le Berry Républicain - 5/12/2015

Leur mission est de transmettre à leurs collègues les connaissances nécessaires pour améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge des conduites addictives (tabac, alcool, cannabis) chez des femmes en suivi de contraception, enceintes ou allaitantes.

Interactivité et dynamique de groupe sont les méthodes de travail des sessions d'information, qu'animent ces 14 formateurs (parmi lesquels le Dr Parvine Bardon, élue de l'URPS-ML et membre du Comité de pilotage de l'opération), auprès de leurs consœurs et confrères de 4 territoires ou structures de soins de la région : la MSP de Châteaudun (28), la ville du Blanc (36), la ville de Vierzon (18) dans le cadre de son Contrat local de santé, et le quartier de l'Europe à Tours-Nord (37). L'URPS-ML finance la formation des formateurs médecins libéraux engagés dans cette démarche et accorde une aide à ceux qui souhaitent, à la suite de leur formation, acquérir le Bébé-CO. L'apprentissage de l'utilisation de cet outil, qui permet de mesurer le taux de CO expiré des fumeurs, fait partie intégrante de la formation.

Fédération des URPS : les Unions font la force !

Constituée dès 2011, en application de la loi HPST, cette Fédération, qui regroupe les 10 URPS de la région unies pour promouvoir la coordination et la qualité des soins, est l'une des plus actives de France.

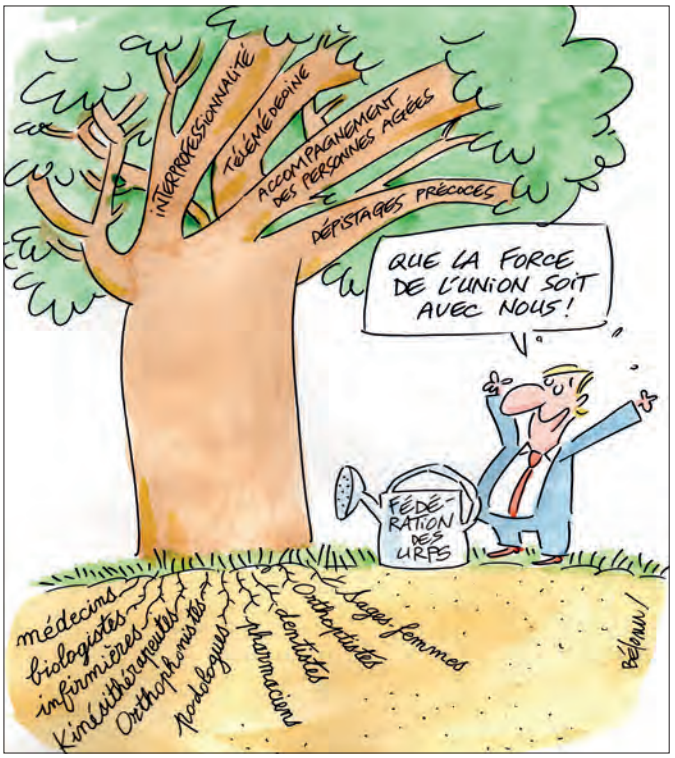

Trois médecins de l'URPS siègent au sein de la Fédération, dont le Bureau se réunit chaque mois, qui mène diverses actions destinées à favoriser le développement de l'exercice interdisciplinaire des professionnels de santé libéraux. En particulier :

– L'accompagnement des personnes âgées, qui a fait l'objet d'un Forum organisé le 2 octobre 2014 et qui est au cœur de la démarche du PAERPA (Parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie) initié dans l'arrondissement de Loches, les cantons d'Amboise et de Bléré, ainsi que les communes de Truyes et Cormery en Indre-et-Loire.

– La télémédecine : la région Centre-Val de Loire ayant été sélectionnée pour expérimenter le financement d'actes de télémédecine sur 3 ans, 4 projets intéressant les professionnels de santé libéraux ont été proposés à l'ARS : la télé-dermatologie (2 projets), les lésions intra-buccales (thème proposé par les chirurgiens-dentistes) et la télémédecine en permanence des soins. Hors expérimentation est prévu le dépistage à distance de la rétinopathie diabétique. Ce projet concerne les médecins généralistes et ophtalmologistes, ainsi que les orthoptistes.